F

Octobre 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国粮食及农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

COMITE FINANCIER

Cent cinquante et unième session
Rome, 11-15 novembre 2013
État d'avancement du Programme relatif à la déclaration de situation financière

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Mme Maria Abreu

Fonctionnaire chargé des questions d'éthique

Tél.: +3906 5705 6760

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

mi587f

RÉSUMÉ

- À sa cent quarante-septième session, en novembre 2012, le Comité financier s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre de l'introduction du Programme relatif à la déclaration de situation financière et a demandé qu'un rapport intérimaire sur l'exécution du Programme lui soit présenté lors des futures sessions du Comité.
- Le présent document donne des informations sur l'état d'avancement du Programme relatif à la déclaration de situation financière. Tous les membres du personnel tenus de remplir une déclaration de situation financière l'ont fait. Aucune de ces déclarations n'a fait apparaître de conflit d'intérêt.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à examiner le présent rapport intérimaire sur le Programme relatif à la déclaration de situation financière.

Projet d'avis

- **Le Comité a examiné l'état d'avancement du Programme relatif à la déclaration de situation financière et noté avec satisfaction que le programme était désormais opérationnel et qu'aucun conflit d'intérêt n'avait été constaté à l'issue du processus de vérification.**

INTRODUCTION DU PROGRAMME RELATIF À LA DÉCLARATION DE SITUATION FINANCIÈRE

1. La FAO a lancé le Programme relatif à la déclaration de situation financière pour 2012 par la Circulaire administrative n° 2012/15 publiée le 26 octobre 2012. Le Programme a pour but d'aider l'Organisation à s'acquitter de son devoir de prévenir et résoudre les situations de conflits d'intérêt effectifs et potentiels, en vue de préserver l'intégrité des individus et de l'Organisation.

2. Dans la Circulaire administrative, il était demandé aux cadres de haut niveau et à certains autres fonctionnaires de remplir une déclaration de situation financière. Les membres du personnel ci-après sont tenus de présenter chaque année une déclaration de situation financière:

- Les fonctionnaires des classes D-1 et D-2
- Les représentants de la FAO
- Les assistants des représentants de la FAO (Programme et administration)
- Les chefs de bureau (de liaison, régional et sous-régional)
- Les sous-directeurs généraux
- Les directeurs généraux adjoints
- Le Directeur général

Il est précisé dans la circulaire administrative qu'en outre, sur la base de critères spécifiques, les fonctionnaires dont l'emploi est associé à des facteurs de risque sont tenus de remplir une déclaration de situation financière au moment de leur recrutement et de la mettre à jour chaque année.

3. En mars 2012, le Comité de l'éthique de la FAO a tenu sa première session et a examiné le Programme relatif à la déclaration de situation financière. Le Comité de l'éthique a recommandé à l'Organisation d'adopter le questionnaire normalisé de l'Organisation des Nations Unies. Il a été proposé de limiter initialement le nombre de fonctionnaires tenus de participer au Programme puis d'élargir les critères de manière à englober un plus grand nombre de fonctionnaires, jusqu'à ce que le Programme atteigne son régime de croisière. Par conséquent, 242 membres du personnel ont été initialement couverts dans le présent cycle du Programme [tous les fonctionnaires de classe D-1 et de rang supérieur, tous les représentants de la FAO, le personnel du Siège occupant des postes en rapport avec les achats, et le personnel des services de trésorerie, du Bureau de l'Inspecteur général, du Bureau de l'évaluation, du Bureau de l'éthique]. Il est proposé de porter rapidement ce chiffre à 600 fonctionnaires environ, au Siège et dans les bureaux décentralisés.

4. En janvier de chaque année, le Bureau de l'éthique, en consultation avec le Bureau des ressources humaines, met à jour la base de données relative aux déclarations de situation financière pour y faire figurer tous les fonctionnaires astreints à la présentation d'une déclaration de situation financière pour l'année civile écoulée.

5. Sur la liste initiale des 242 membres du personnel tenus de remplir une déclaration pour 2012, on a retiré les noms de dix fonctionnaires qui ont été exemptés par le Bureau de l'éthique au motif qu'ils avaient quitté l'Organisation après janvier 2013 ou n'occupaient plus des postes associés à des facteurs de risque. Il est resté un nombre total de 232 personnes à qui il a été demandé de remplir le questionnaire relatif à la déclaration de situation financière avant le 31 mars 2013. Le taux de réponse a été de 100 pour cent. Aucune des déclarations de situation financière présentées par les 232 fonctionnaires concernés n'a fait apparaître de conflit d'intérêt.

6. On considère qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt notamment dans les cas suivants: a) le fonctionnaire possède des actions dans des sociétés qui sont des fournisseurs, mais celles-ci ont fait l'objet d'un contrat par le biais d'un processus de passation de marchés centralisé au Siège, donc indépendamment du fonctionnaire qui a fait la déclaration, et; b) le fonctionnaire détient des actions ou a des comptes financiers dans des organisations telles que les banques ou bureaux postaux nationaux. Dans certains cas, le conjoint ou des parents du fonctionnaire travaillent à la FAO. Le consultant externe a reçu confirmation de la part de tous les membres du personnel dont le conjoint, le partenaire ou un parent travaille à la FAO qu'ils n'exerçaient aucune fonction de supervision ou de direction ou aucun pouvoir administratif sur la personne à laquelle ils étaient liés.

7. La Société Hudson-Ethics Consulting a été engagée comme consultant externe chargé d'examiner les déclarations de situation financière présentées par le personnel de la FAO. Elle est intervenue sur place pendant les mois de mai et juillet 2013. Pour le moment, la déclaration doit être remplie manuellement. Le Programme opère dans des conditions de confidentialité extrêmement rigoureuses et seul le consultant externe a accès aux informations consignées dans les déclarations.

SUITE QUE LE COMITÉ EST INVITÉ À DONNER

8. Le Comité est invité à prendre note des informations qui précèdent et à noter, en particulier, que le Programme relatif à la déclaration de situation financière est désormais opérationnel et qu'aucun conflit d'intérêt n'a été constaté.